

Proposition de représentation proportionnelle

Par Judith Sheppard

Je suis les témoignages présentés au Comité spécial sur la réforme électorale. Jusqu'à maintenant, les témoins que j'ai entendus n'ont parlé que des systèmes qui sont déjà utilisés et certains d'entre eux semblent comporter de très graves défauts.

Selon les analyses du vote unique transférable (VUT) ou d'autres modes de scrutin, ces systèmes accordent encore plus de sièges aux deux partis dominants. La représentation proportionnelle mixte (RPM) nécessite soit un redécoupage des circonscriptions électorales pour en faire de plus grandes régions, soit l'augmentation considérable du nombre de sièges à la Chambre.

Par ailleurs, je suis d'avis que les électeurs canadiens ne seraient pas « ouverts » à des listes de parti fermées.

Je crois qu'il est temps que nous ayons un nouveau système qui soit fait au Canada, équitable et facile à comprendre. Après avoir longuement réfléchi à la question, j'ai conçu une solution de rechange qui est simple et presque pratiquement proportionnelle. Il n'y a aucun siège à combler à partir d'une liste de candidats que les électeurs n'ont jamais rencontrés ou dont ils n'ont jamais entendu parler. Aucun député ne sera élu sans avoir été un vrai candidat sur le terrain. Par ailleurs, l'un de ses véritables avantages vient du fait que le découpage électoral demeure tel qu'il est, laissant aux électeurs un point de départ qu'ils connaissent bien et à Élections Canada une mise en œuvre relativement facile et non irréversible.

Lignes directrices sur le système proposé :

Tout candidat qui obtiendra la majorité des voix dans sa circonscription sera élu. Les sièges au Parlement seront distribués en fonction du pourcentage de votes provinciaux que le parti aura obtenus.

Un seuil de 5 % sera établi pour la viabilité d'un parti.

Chaque électeur pourra déclarer un vote préférentiel. Ce genre de vote devra être attribué uniquement aux électeurs dont le premier choix sera un candidat indépendant non élu ou un candidat d'un parti qui n'atteint pas le seuil.

À titre d'illustration, je vais décrire les résultats d'hypothétiques élections en Alberta en 2019, à l'aide de l'analyse et des prévisions provenant des élections qui ont eu lieu en Alberta en 2015.

Dans ces élections hypothétiques, les résultats sont les suivants :

NPD	PC	WR	LB	PV	PA
40 %	30 %	20 %	5 %	5 %	
35 sièges	26 sièges	17 sièges	4 sièges	4 sièges	1 siège (par majorité)

Le NPD a la majorité ou la pluralité dans 54 circonscriptions. Il doit abandonner les 19 sièges pour lesquels le pourcentage de vote pour le NPD est le plus faible. Dans son cas, le seuil est de 40 %.

Le parti WR a la majorité ou la pluralité dans 21 circonscriptions. Il doit abandonner les 4 sièges pour lesquels il obtient le plus bas pourcentage. Dans son cas, le seuil est de 36 %.

Le PC, les libéraux et le Parti vert obtiennent des sièges en fonction de leurs votes en pourcentage dans les circonscriptions qui restent. Dans le cas du PC, le seuil est de 28 %. Pour les libéraux, il est de 17 %. Le Parti Alberta obtient un siège avec une majorité dans cette circonscription.

J'ai prévu une augmentation des votes pour le Parti vert puisque ce pourcentage sera probablement en hausse si les électeurs savent que leur vote ne sera pas gaspillé. Je prévois que le Parti vert pourrait, comme le Parti Alberta, avoir une circonscription où un candidat est populaire et obtient la majorité. Ses trois autres sièges seraient probablement ceux qui « restent » à la suite d'un vote très divisé et il y aurait entre 5 et 7 candidats. Un représentant du Parti vert

obtiendrait probablement un appui important du centre gauche dans la circonscription et serait un représentant de ce district électoral en ayant un bureau de circonscription et en faisant le travail de la circonscription pour ses résidents. Je suis d'avis qu'il y aurait lieu d'en apprendre beaucoup de part et d'autre dans une telle situation. Comme toujours, un électeur mécontent de la représentation serait libre de communiquer avec le caucus de son choix.

À noter que, pour soutenir ce système, nous devons abandonner le caractère sacré de la pluralité. Beaucoup de candidats de partis moins favorisés finiront par représenter une circonscription où ils n'avaient jamais eu la majorité ni la pluralité. Une fois encore, je suis d'avis qu'on peut faire beaucoup de choses dans de telles circonscriptions, mais il faut que toutes les personnes visées communiquent avec respect, dans l'espoir d'améliorer la compréhension des autres points de vue et, comme résultat, que tous les résidents de la circonscription collaborent pour le bien commun.

Ce système peut être appliqué tant aux élections fédérales que provinciales, bien entendu, avec des circonscriptions différentes. Les territoires, qui n'ont qu'un représentant, voudraient peut-être envisager l'option du vote préférentiel.

Le tout respectueusement soumis,

Judith Sheppard

Lethbridge (Alberta)

Le 8 septembre 2016